Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 007-240700302-20250409-C_202504_048-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202504-048

Du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Payzac, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de LASTELLA Carole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), PIC Gabriel (pouvoir de GALLET Françoise), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 26 Pouvoir : 7
Date de la convocation 3 avril 2025
A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2025

Le Président informe le conseil que suite au résultat favorable des votes des conseils municipaux sur le rapport de la CLECT du 15 octobre 2024 relatif au transfert de charges pour l'adhésion au service premium du SDE07, les attributions de compensation provisoires 2025 doivent être modifiées telles que présentées dans le tableau en annexe.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d' :

Approuver les attributions de compensation provisoires de 2025 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

DEYDIER BASTIDE Jean-Marc
Secrétaire de séance

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Joyeuse)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 007-240700302-20250409-C_202504_048-DE

Annexe à la délibération n° C-202504-048

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2025

Communes	AC Définitives 2023	AC définitives 2024	AC provisoires 2025	AC provisoires 2025 au 09/04/2025
Beaumont	-4 237,93 €	-4 237,93 €	-4 237,93 €	-4 551,13 €
Chandolas	9 082,55 €	9 082,55 €	9 082,55 €	8 428,55 €
Dompnac	-2 598,71 €	-2 598,71 €	-2 598,71 €	-2 683,91 €
Faugères	-4 102,04 €	-4 102,04 €	-4 102,04 €	-4 229,24 €
Joyeuse	386 931,24 €	386 931,24 €	386 931,24 €	384 802,44 €
Lablachère	82 557,85 €	82 557,85 €	82 557,85 €	79 832,65 €
Laboule	-6 332,67 €	-6 332,67 €	-6 332,67 €	-6 513,87 €
Loubaresse	-1 240,47 €	-1 240,47 €	-1 240,47 €	-1 299,27 €
Payzac	20 738,42 €	20 738,42 €	20 738,42 €	20 086,82 €
Planzolles	-4 222,74 €	-4 222,74 €	-4 222,74 €	-4 418,34 €
Ribes	-3 328,83 €	-3 328,83 €	-3 328,83 €	-3 727,23 €
Rocles	-1 461,09 €	-1 461,09 €	-1 461,09 €	-1 779,09 €
Rosières	147 609,92 €	147 609,92 €	147 609,92 €	146 024,72 €
Sablières	3 626,10 €	3 626,10 €	3 626,10 €	3 417,30 €
St-André Lachamp	-5 015,49 €	-5 015,49 €	-5 015,49 €	-5 211,09 €
St-Genest de Beauzon	-1 479,21 €	-1 479,21 €	-1 479,21 €	-1 890,81 €
St-Mélany	-4 346,57 €	-4 346,57 €	-4 346,57 €	-4 465,37 €
Valgorge	-5 974,57 €	-5 974,57 €	-5 974,57 €	-6 484,57 €
Vernon	-3 123,89 €	-3 123,89 €	-3 123,89 €	-3 398,69 €
AC positives	650 546,08 €	650 546,08 €	650 546,08 €	642 592,48 €
AC négatives	-47 464,21 €	-47 464,21 €	-47 464,21 €	-50 652,61 €